

## C. Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Pendant la période considérée, le Conseil a consacré deux séances à la question intitulée « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée », soit moitié moins que lors de la période couverte par le précédent supplément du *Répertoire*. Il a adopté deux résolutions, moitié moins que lors des deux années précédentes.

Lors de consultations en mars, mai et juillet 2014, les membres du Conseil ont entendu des exposés portant sur plusieurs tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée en violation de plusieurs résolutions, et sur les

travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)<sup>108</sup>.

Il a par ailleurs prorogé à deux reprises le mandat du Groupe d'experts, d'abord jusqu'au 5 avril 2015 puis jusqu'au 5 avril 2016<sup>109</sup>.

<sup>108</sup> Voir [A/69/2](#), introduction, par. 384 à 386.

<sup>109</sup> Pour plus d'informations sur le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et sur le Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité, voir la section I.B de la neuvième partie.

### Séances : non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Séance et date	Question subsidiaire	Autres documents	Invitations adressées au titre de l'article 37	Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations	Intervenants	Décision et vote (pour-contre-abstentions)
<a href="#">S/PV.7126</a> 5 mars 2014		Projet de résolution déposé par les États-Unis ( <a href="#">S/2014/148</a> )				Résolution 2141 (2014) 15-0-0
<a href="#">S/PV.7397</a> 5 mars 2015	Note du Président du Conseil de sécurité ( <a href="#">S/2015/131</a> )	Projet de résolution déposé par les États-Unis ( <a href="#">S/2015/155</a> )				Résolution 2207 (2015) 15-0-0

## 37. Consolidation de la paix après les conflits

Durant la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu quatre séances consacrées à la question intitulée « Consolidation de la paix après les conflits » et a publié une déclaration de son président. Durant deux séances, le 14 mars 2014 et le 14 janvier 2015, il a examiné des rapports du Secrétaire général sur la consolidation de la paix après les conflits. Ces deux séances ont été suivies de dialogues interactifs informels. Lors de la séance du 14 janvier 2015, le Conseil a publié une déclaration de son président, dans laquelle il a dit attendre avec intérêt les résultats de

l'examen en 2015 du dispositif de consolidation de la paix et les recommandations qui seront formulées à cette occasion pour pouvoir renforcer les capacités des organismes des Nations Unies en matière de consolidation de la paix<sup>110</sup>. Lors de ses séances tenues le 15 juillet 2014 et le 25 juin 2015, il a examiné les rapports annuels de la Commission de consolidation de la paix.

<sup>110</sup> [S/PRST/2015/2](#), neuvième paragraphe.